

ASSISTANCE

Assistance aux personnes	LICENCE FSASPTT PREMIUM – ASSOCIÉE-ÉVÉNEMENTIELLE-STAGE
1. Cas de blessure ou maladie <ul style="list-style-type: none">• Rapatriement sanitaire• Attente sur place d'un accompagnant• Voyage aller-retour d'un proche + hébergement• Frais médicaux et d'hospitalisation à l'étranger• Frais de recherche et de secours en montagne ou en mer : toutes activités garanties	frais réels séjour = 50 €/jour max 7 jours séjour = 50 €/jour max 7 jours avance remboursable = 80 000 € 8 000 €
2. Cas de décès d'un assuré	frais réels
3. Cas des assurés valides	frais réels
4. Accompagnement d'enfants de moins de 15 ans	frais réels
5. Acheminement d'un accompagnateur	frais réels
6. Bagages à main, animaux de compagnie et accessoires nécessaires à l'activité pratiquée	frais réels
7. Avance de fonds à l'étranger	Avance = 1 000 € Caution = 10 000 €

